



o.725.83 - KQ/MI/my  
 o.718.21

3003 Berne, le 14 novembre 1973

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

A l'Ambassade de Suisse

Paris

*N. Claude Copin  
 Question de double et technique  
 (NU et OI)*

f Geneva Group-OMM  
Question de l'établissement  
du budget en francs suisses

VA →

Ambassade de Suisse, Paris			
Ref:	715.1 (7)		
Date:	16 NOV. 1973		
à	BR		a/a
date	16/11		
visa			

Monsieur l'Ambassadeur,

Au cours de sa séance du 19 septembre 1973, le Geneva Group-OMM a notamment examiné la question de l'établissement en francs suisses du budget de l'Organisation Météorologique Mondiale.

D'après notre mission à Genève, la tendance générale qui s'est dégagée au cours de cette réunion - et qui a été exprimée en particulier par les délégués de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, du Canada et des Etats-Unis - a été de ne pas prendre une décision ad hoc pour résoudre des difficultés passagères résultant des fluctuations monétaires actuelles, mais de rechercher une solution à long terme applicable d'une manière générale aux institutions spécialisées dont le budget est exprimé en dollars. Par contre, la France a réitéré sa position de principe, à savoir que plus de 80 % des dépenses étant effectuées en francs suisses, la comptabilité se fait presque entièrement dans cette monnaie et qu'il conviendrait d'adopter une seule et même monnaie pour la comptabilité et le budget. Pour compléter votre information, nous vous remettons en annexe un double de la lettre de notre mission à Genève, du 20 septembre 1973, ainsi qu'une copie du rapport du groupe de travail du GG (OMM) chargé d'examiner cette question.

./.  
 ./.

./.



Etant donné l'attitude adoptée par la France dans la matière - attitude qui n'est au demeurant pas nouvelle - nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile que vous preniez contact à l'occasion avec les services compétents du Quai d'Orsay pour exposer le point de vue de la Suisse. Les considérations qui suivent vous indiquent les raisons pour lesquelles, d'une manière générale, nous éprouvons une extrême réticence à l'égard d'une éventuelle substitution du franc suisse au dollar comme monnaie budgétaire et sont destinées à vous servir d'arguments vis-à-vis de vos interlocuteurs:

1. La substitution de notre franc au dollar, pas plus que le recours à une unité de compte, ne saurait résoudre le problème des fluctuations des cours des changes qui est, en fait, au centre des préoccupations des organisations internationales. Durant 25 ans, le dollar, grâce à sa stabilité, a, en tant que monnaie budgétaire, joué un rôle appréciable et apprécié. Sa dévaluation ne devrait pas, de l'avis des autorités suisses remettre en question ce rôle.

2. Il faudrait, en outre, éviter que le franc suisse ne soit appelé à jouer un rôle que les dimensions et le potentiel économique de ~~notre pays~~ <sup>le Suisse</sup> ne lui permettraient pas de tenir. Nul n'est mieux en mesure, aujourd'hui encore, d'assumer les obligations qui découlent du rôle de monnaie budgétaire que le dollar américain, qui repose sur une puissance économique considérable et auquel le caractère de monnaie de réserve confère une importance égalée par aucune autre monnaie.

3. ~~D'autre part, dans l'intérêt d'une normalisation de la présentation des budgets des différentes organisations des Nations Unies, le recours à une seule et même monnaie est souhaitable.~~ <sup>par ailleurs</sup> Le fait que la plupart des membres du système des Nations Unies - et notamment le PNUD - emploient également le dollar, parle en faveur du maintien de cette monnaie. ~~Ce maintien aurait, en outre, l'avantage d'éviter les nombreuses adaptations de nature administrative que nécessiterait toute substitution par une autre monnaie.~~

*de plus, à ajouter fidèlement*  
4. ~~L'Administration fédérale des finances est~~ d'avis que la solution des problèmes posés par les fluctuations des cours de change se situe en dehors d'un transfert du rôle de monnaie budgétaire du dollar à une autre monnaie. Il faut, <sup>lui</sup> ~~lui~~ semble-t-il, plutôt tendre à la recherche d'un système selon lequel les Etats membres auraient, à leur charge, leur part de pertes et, à leur crédit, leur part de gains des organisations internationales résultant des fluctuations des taux de change.

5. En ce qui concerne, enfin, les contributions des Etats membres, la pratique actuelle, selon laquelle ces derniers ont le choix, pour s'acquitter de leur dû, entre les trois principales monnaies de paiement (dollar, livre sterling et franc français) <sup>laquelle</sup> semble souple et satisfaisante à l'Administration des finances, et de beaucoup préférable à celle qui consisterait à imposer à chaque Etat la monnaie dans laquelle il doit verser sa contribution.

Nous vous remercions d'ores et déjà de la suite que vous voudrez bien donner à cette lettre et vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction  
des organisations internationales  
p.o.



(Muheim)

Annexes mentionnées